REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	111	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.2.3	public - Autres actes

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_476-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18

Séance Publique ordinaire du **2 novembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 27 octobre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Corinne QUEVILLY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie COUDERC
M. Adrien FORET

Ont donné procuration :
Mme Sylvie COUDERC à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Adrien FORET à Mme Pascale RIVIERE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Omar ARMEL

Objet : Demande de renouvellement de l'exploitation des jeux par le casino

RAPPORTEUR : Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 321-1, R. 321-2 et suivants relatifs au régime d'autorisation des jeux dans les casinos ;

Vu l'Arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, et notamment son article 7 fixant la composition du dossier de demande de renouvellement d'autorisation ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_476-DE

Vu la convention de délégation de service public en cours liant la Commune à la SAS CASINO DE LECTOURE ;

Vu la demande présentée par la SAS CASINO DE LECTOURE tendant au renouvellement de l'autorisation d'exploiter 75 machines à sous, 2 tables du jeu de la boule, 1 roulette anglaise électronique et 1 Black Jack électronique au sein de son établissement.

Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal doit obligatoirement émettre un avis sur ce projet d'exploitation antérieurement à l'examen du dossier par la Commission consultative des jeux de cercles et de casinos du Ministère de l'Intérieur ;

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre de la pérennisation de l'activité de la SAS CASINO DE LECTOURE.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux du casino de Lectoure pour son parc actuel.

Cet avis favorable est une étape réglementaire indispensable pour permettre la transmission du dossier aux services de l'État (Ministère de l'Intérieur) et garantir le maintien d'une activité économique et touristique structurante pour la Commune.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ÉMET un avis favorable** à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter 75 machines à sous, 2 tables du jeu de la boule, 1 roulette anglaise électronique et 1 Black Jack électronique présentée par la SAS CASINO DE LECTOURE ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Omar ARMEL

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE – GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 NOV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 5 NOV. 2026